Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 39 (1901)

Heft: 19

Artikel: Cein qu'on vai pè lè faires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198740

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un jour, ses amies la virent accourir toute radieuse. « Cette fois, leur dit-elle, j'épouse mon commis-voyageur le printemps prochain; il m'a juré que la noce aurait lieu entre Pâques et l'Ascension, aussi, pour lui témoigner ma joie, lui ai-je fait une très forte commande. »

Mais le voyageur ne retourna ni à Fâques ni à l'Ascension chez sa crédule cliente : il ne voyageait plus; sa fortune était devenue si rondelette qu'il vivait maintenant, sans travailler.

Ne sachant ce qu'il était devenu, la marchande villageoise perdit complétement la houle.

Mes voyageurs de commerce de l'hôtel valaisan auraient-ils le cœur d'abuser pareillement de la simplicité de leurs clients? je ne puis le croire, car, malgré leur manège réciproque de dissimulation, ils avaient l'air de fort braves gens. Mais, encore une fois, ils auraient bien pu être un peu moins lugubres et dérider de temps à autre la tablée par quelque anecdote amusante, par une de ces histoires qui vous font rire malgré vous, dont le sel est parfois un peu gros, mais qui sont souveraines pour la digestion.

Si les voyageurs de commerce tombent dans l'austérité et le purisme, qui donc tiendra entre la poire et le fromage ces propos qui égayaient nos pères et dont notre nature a besoin, à des moments donnés, aussi bien que de sel ou de vinaigre?

Fêtes printanières.

« Fêtes printanières, dites-vous ? Mais, où donc voyez-vous le printemps? Il y a belle lurette qu'il n'existe plus. A présent, nous n'avons que deux saisons: la froide, qui nous fait grelotter durant neuf mois et plus, et la chaude, qui nous rôtit pen-dant trois mois. Entre elles, pas de milieu. »

- Vous crovez ?

Si je le crois! J'en suis sûr!

- Allez donc dire cela à nos amis de Montreux ; ils vous riront bien au nez. Mais, mon bon, le printemps, il est chez eux; il est à Montreux, où les blancs bataillons, aux casques d'or, du prince Narcisse luttent vaillamment, depuis quelques jours, contre les blancs bataillons de l'hiver. Déjà ceux-ci sont refoulés dans la montagne. Et, de son castel de Chillon, où il fait la pluie et le beau temps, messire Capré a convié le roi soleil aux réjouissances qui vont célébrer, les 18 et 19 courant, l'entrée triomphale du prince Narcisse dans sa bonne cité de Montreux. Alors, en face du lac enchanteur et en présence des foules accourues de toutes parts pour le saluer, le prince ouvrira elenneliement la Ve Fête des Narcisses, dont l'éclat, dit-on, dépassera encore celui des précédentes.

A propos de divorce.

On lisait dernièrement dans nos journaux : « L'année 1900 a été fertile en divorces dans notre canton: 126 couples (39 de plus qu'en 1899) ont divorcé. »

C'est bref, mais c'est éloquent.

Cent vingt-six divorces en 1900; 39 de plus qu'en 1899, ajoute la parenthèse, en guise de commentaire.

Savez-vous que c'est effrayant!

A quoi donc peut tenir ce relâchement extraordinaire du lien conjugal?

Certes, voilà une question bien intéressante à étudier et qui mérite toute la sollicitude de ceux qui ne sont pas indifférents à l'avenir de notre pays.

Les difficultés toujours croissantes de l'existence ne seraient-elles pas pour beaucoup dans cette augmentation des divorces? On se marie, rien de plus naturel; la famille vient, c'est plus naturel encore. Avec la famille, viennent aussi des soucis auxquels on devait s'attendre; c'est dans la règle. Chacun a son lot de soucis, même les célibataires. Les mo-

destes ressources du ménage ont peine à résoudre les difficultés de la situation. Plutôt que de s'en prendre aux circonstances, seules coupables, et de chercher à lutter contre elles par une union plus intime, qui renforce le courage et affermit la résistance, les mariés s'accusent réciproquement des rigueurs du sort.

De petits nuages apparaissent alors au ciel conjugal; ils grossissent, grossissent, s'amoncellent; le ciel en est bientôt tout obscurci. Il y a de l'électricité dans l'air. Soudain, le vent souffle; il soulève la poussière en tourbillons. D'inquiétantes lueurs embrasent l'horizon. Un coup de tonnerre se fait entendre : puis deux. puis trois, puis quatre; ils se suivent, de plus en plus rapprochés et violents; les éclairs déchirent la nue, et crac, l'orage éclate dans toute sa fureur. C'est le divorce imminent.

Le plus triste dans tout cela c'est qu'on en vient peu à peu à considérer la rupture des liens du mariage comme une chose toute naturelle. N'a-t-on pas déjà songé, dans un pays voisin, à supprimer les légitimes réserves que la loi a cru devoir mettre à l'obtention du di-vorce? A n'écouter que les novateurs, on décrèterait bientôt — ou plutôt on ne décrèterait rien du tout, car la loi n'aurait plus rien à y voir - le mariage à l'essai. Si les conjoints se conviennent, tant mieux: ils restent ensemble; si ils ne se conviennent pas, tant pis: ils se séparent et tout est dit. Chacun s'en va de son côté à la recherche d'une nouvelle union provisoire.

Cette conception du mariage n'a pas eu jusqu'ici beaucoup de succès dans le pays qui l'a vu naître. Chez nous, elle n'en aurait pas du tout, pour le moment du moins. On considère encore l'union conjugale comme un lien sacré, mais, trop souvent cependant, la possibilité d'une rupture de ce lien, fait, croyons-nous, qu'on le contracte avec trop de légèreté. On se dit : « Après tout, si ça ne va pas, eh bien, il y a le divorce. »

« Oh! faites-vous, indigné, c'est scandaleux ce que vous supposez là! »

Il n'y a pas de « oh! » Cela est plus vrai qu'il ne semble.

Il y a quelques jours, deux jeunes gens se présentent, accompagnés de leurs témoins, chez l'officier de l'état civil, pour être mariés.

Le représentant du gouvernement procède, avec toute la solennité voulue, à l'union légale des deux jeunes gens. Deux «oui » bien accentués répondent aux questions traditionnelles et les époux apposent d'une main sûre leurs signatures au bas de l'acte de mariage, que contresignent les témoins. Tout est bien en règle et l'on s'apprête à prendre congé de l'officier d'étatcivil, qui adresse aux nouveaux époux des vœux de bonheur et de prospérité. Tandis que sa femme et les témoins descendent l'escalier de l'hôtel de ville, le marié prend à part l'officier public:

« Dites-moi, mossieu, alors, comme ça, tout est bien en règle? »

- Sans doute. Vous êtes mariés; tout ce

qu'il y a de plus mariés. — Oui... Eh bien, c'est bon... Mais... ditesmoi... oh! seulement pour savoir... quelles sont les formalités à remplir, en cas de... di-J. M. vorce?

Cein qu'on vai pè lè faires.

On ein vai dâi iadzo dâi totès galézes pè su cllião faires: dâi mâquegnons que coudhiont einguieusâ noutrès bravo paysans et lâo z'einrossi po bounès dâi bitès que sont târaïes, dâi z'héga qu'ont lo gourmo et dâi caïons qu'ont lo rodzet âobin la fluenza; on vai assebin dè clliâo martchands que veindont, lè z'ons dâo fremadzo tot mouzi po dâo bon, lè z'autro dâi z'âo que diont dâo dzo dévant mâ qu'ont dza

ètâ covâ tandi 'na senanna et dâo vilho buro frais ein manottès que cheint lo rance; dâi z'autro veindont dão bescoûmo qu'est cribllià dè caillès dè motses, dâo pesson que n'a dè bon que lè z'arêtès, dâi vilhos pâo po dâi dzouvenès pudzins que, s'on ein atsitè ion faut sè rontrè on part dè martés et atant dè sorè-deints po lè medzi. Dâi lulus ont dâi pecheintè panéra dè salarda et dè jerdinadzo qu'a prâo bouna façon, mà s'on sécâo lo comerço perquie bas on vâi froumelhi lè coitrons et lè lemacès. Enfin quiet! m'einlévine se âo dzo dè hoai, ne faut pas sè veilli bin adrai s'on vâo medzi oquiè dè bon.

L'est tot coumeint dein cliiâo grands z'hotets que vo craidès medzi 'na laivra et la bitè n'est bin soveint qu'on crouïe matou.

Et pi, ne vo z'é pas de qu'on véyai onco pè lè faires dâi comédiens que l'est onco cein qu'est lo pe galé; assebin faut vaire cliião gosses s'amœllâ pè dévant clliâo baraques quand l'oùzont pétâ dein on bombardon, socllià dein on épouffàrè et zonnà lo gros tambou dè basse, se l'ont veingt centimes que la mère lâo z'a bailli, sont astout dedein, allâ pi! mà la mâiti dâo teimps clliâo comédiens ne sont que dâi z'attrapa-mounïa et dâi bracaillons, coumeint vo z'allâ vaire.

Y a quienzè dzo, vo z'è de coumeint on poâvè soulâ dâi dzenelhiès, vé vo contâ hoai coumeint on pâo lâo z'appreindrè à dansi:

C'étâi à la faira de Mâodon, ia dza on part d'ans dè cein. Y'avâi dèvant iena dè clliâo cambuses onna granta pancarta, io y'avâi marquâ ein grossès lettrès: L'art chorégraphique dans une basse-cour, et on grand gaillâ, qu'ètâi accoblliâ dè trai musicarès, boailâvè đévant qu'on poâvè vaire dein sa baraqua dâi dzenelhiès dansi lo menuet, lo cotillon, la monferine et lo quadrille ao son dè la musiqua.

Coumeint cein ne cottâve que treinta centimes su zu dedein po cein vaire; n'iavâi rein destra d'apremi que cauquiès dzenelhiès et or pâo que picotâvant dein 'na cariole qu'étai assebin lão dzenelhire.

Mâ quand ia zu prâo mondo dedein, la musiqua est eintraïe vers no, pu l'ont rabattu la parai dè la cariole 'na vuarbetta, adon lo gaillà que boailâvè quie dévant no z'a de:

« Mesdames et messieurs. Vous allez maintenant voir exécuter par nos poules savantes toutes les danses anciennes et modernes, depuis la médianoche de nos ancêtres jusqu'à la valse que l'on danse encore de nos jours, et exécuter par mes sujets les passes les plus

difficiles du quadrille, le coțillon et la gavotte.

» Nos poules sont bien en chair et en os comme vous avez pu le voir, ce de sont pas des sujets empaillés, elles sont vivantes comme vous et moi, et elles ont fait l'admiration de toutes les cours de l'Europe. En avant donc la musique! »

Quand l'avâi cein de, la parai que no catsivè lè dzenelhiès sè relévâvè et on vévai totès cllião bîtès que dansivant bo et bin lé dedein,

que cein ètâi rudo galé!

Mà ion qu'ètâi avoué no a dévenâ lo commerço et vé vo lo derè: Lè dzenelhiès étiont bin vretablliès et paraïrès à clliâo dè Bimant âobin d'Etagnirès et cein que lè fasâi dansi, n'ètâi mardié pas la musiqua, mâ lo plliantsi dè la cariole que l'aviont tsandzi quand l'aviont clliou la parâi et l'ein aviont met ion ein tôla, que bourlave à tsavon. Et vouaiquie porquiet cilião dzenelhiès fasiont dâi manigances dâo tonaire per lè dedein, po cein que sè cheintiont frecassi lè grâpiès.

Le Barbier et le Savant.

Au temps du roi Jacques, en Angleterre, un ambassadeur d'Espagne, savant très érudit, parlant peu, émettait à tout propos à la cour l'avis que l'on ne devrait communiquer sa pensée que par signes,